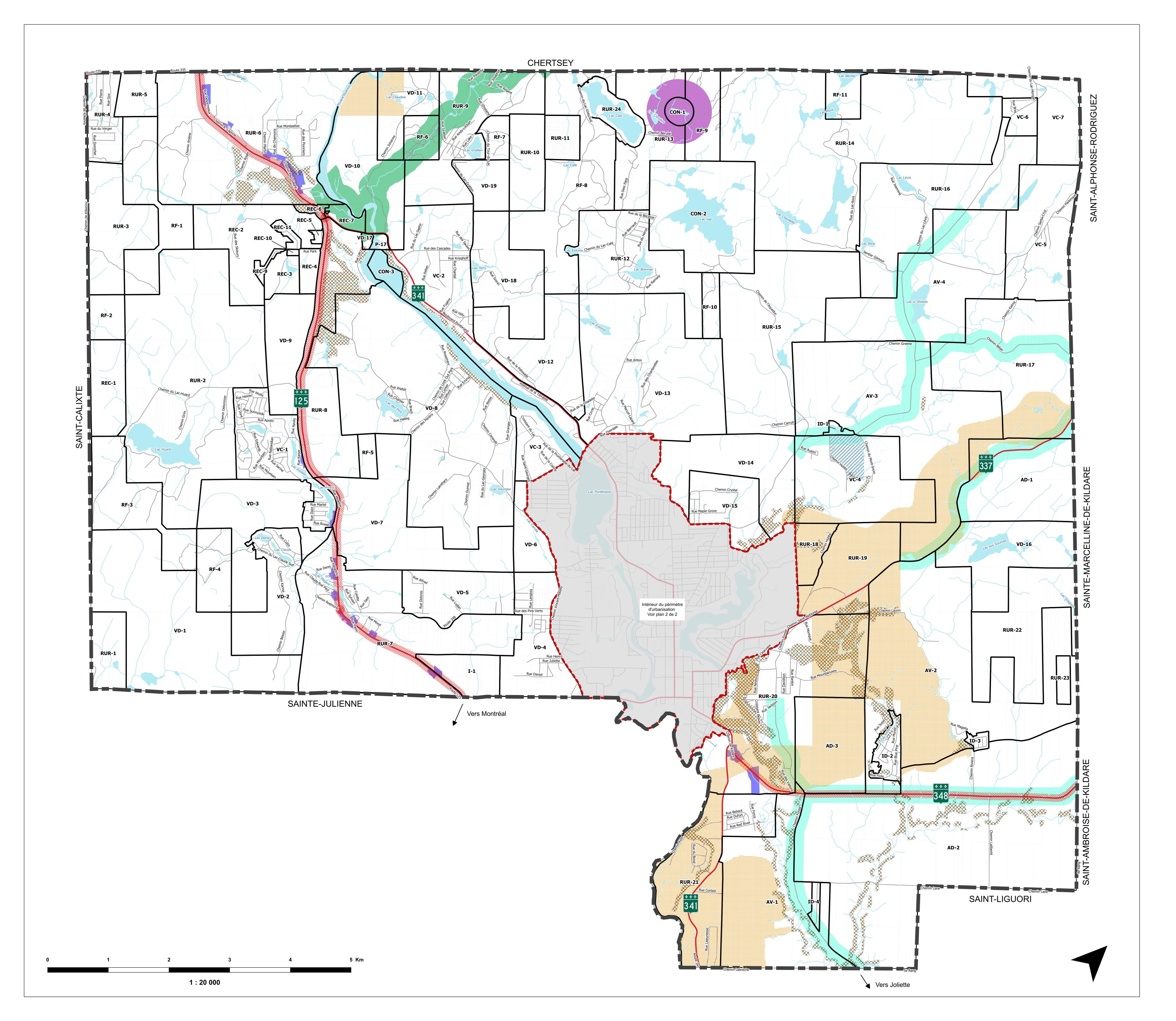


RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 2021-02

ANNEXE 1 : Plans de zonage





Z

Annexe 1 (plan 1 de 2) Zonage à l'extérieur du périmètre d'urbanisation

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage No. 2021-02-01 de la Municipalité de Rawdon

Légende

Limite municipale

Périmètre d'urbanisation

Limite de lot

Route régi

— Route locale

Contrainte naturelle et anthropique

Zone exposée aux glissements de terrain*

Aire de confinement du cerf de Virginie Héronnière

Zone d'occurence de la tortue des bois

Secteur sensible au bruit routier

Secteur d'exception aux contraintes relatives au bruit routier

Site ou ensemble d'intérêt culturel et historique

Paysages patrimoniaux

* À titre indicatif seulement. Voir l'annexe 4 du présent règlement.

Préfixe de zone

AD	Agricole dura
AV	Agricole viabl
CON	Conservation

CON Conservation

I Industrielle

ID Îlot déstructuré

P Publique

REC Récréative intensive
RF Récréoforestière
RUR Rurale

VC Villégiature de consolidation

VD Villégiature de développement

REC Récréative extensive

Format original : A0, 1189 x 841 mm

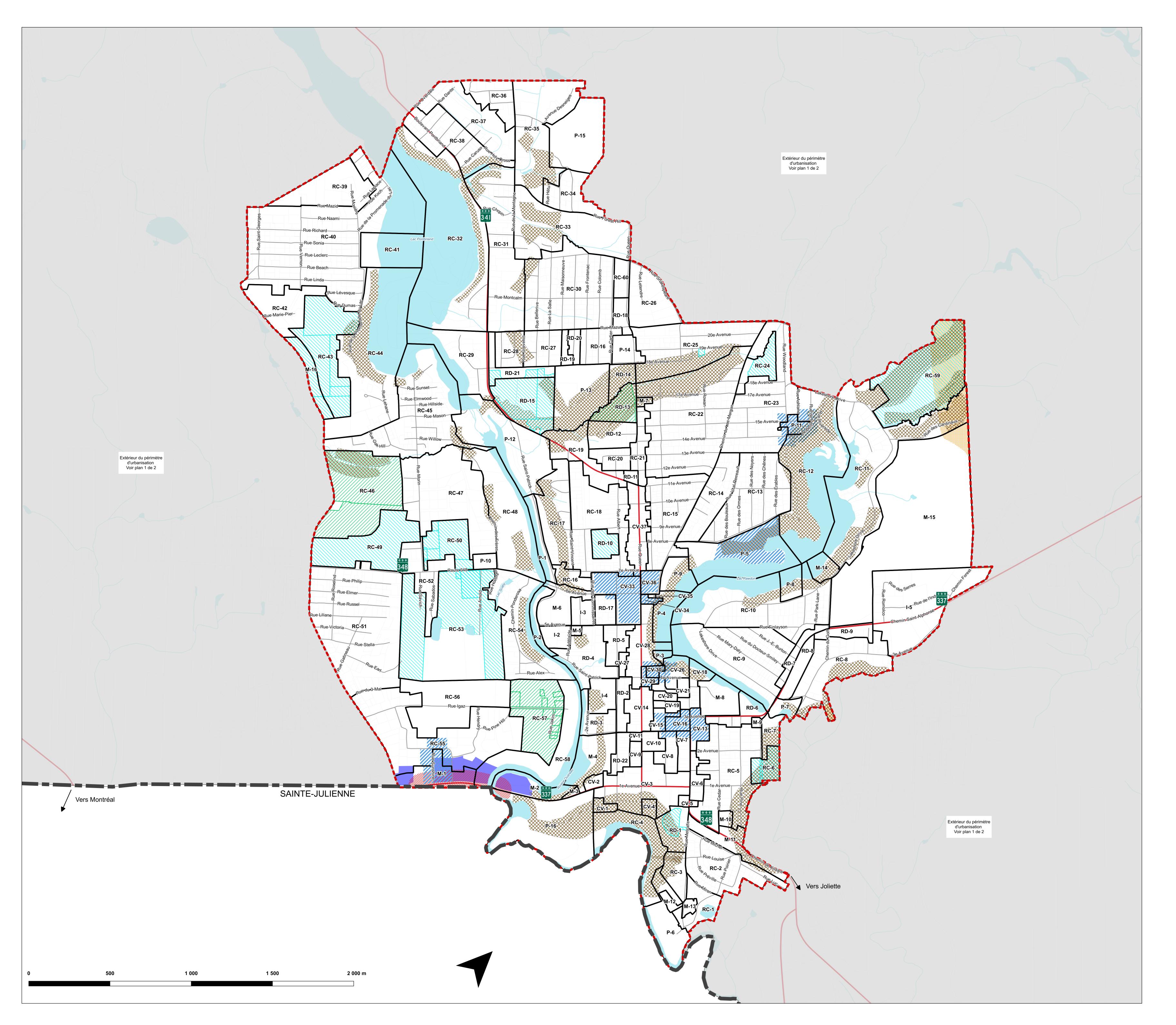
Projection : NAD83 (CSRS) / MTM Zone 8

Date de modification : 2023-03-28

Modification au plan de zonage

No règlement
Entrée en vigueur
2021-02-1
2023-01-26







Z

Annexe 1 (plan 2 de 2) Zonage à l'intérieur du périmètre d'urbanisation

Ce plan fait partie intégrante du Règlement de zonage No. 2021-02-1 de la Municipalité de Rawdon

Légende

Limite municipale

Périmètre d'urbanis ation
Limite de zone

Limite de lot

Route régionale
Route locale

Hydrographie

Zone de réserve urbaine

Zone prioritaire de développement

Contrainte naturelle et anthropique

Zone exposée aux glissements de terrain*

Aire de confinement du cerf de Virginie

Secteur sensible au bruit routier

Secteur d'exception aux contraintes relatives au bruit routier

Site ou ensemble d'intérêt culturel et historique

* À titre indicatif seulement. Voir l'annexe 4 du présent règlement.

Préfixe de zone

AD Agricole durable
AV Agricole viable
CON Conservation
I Industrielle
ID Îlot déstructuré

REC Récréative extensive

REC Récréative intensive

RF Récréoforestière

RUR Rurale

VC Villégiature de consolidation

VD Villégiature de développement

Date de modification : 2023-03-28

Échelle: 1 : 7500

Modification au plan de zonage			
No règlement	Entrée en vigueur		
2021-02-1	2023-01-26		
	 		

